

Montréal le 14 août 2026,

Me Johanne Skelling
Secrétaire
Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Demande de participation au processus de consultation portant sur les modalités réglementaires visant à réduire les impacts tarifaires tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR au Québec

Me Skelling,

Nous souhaitons par la présente vous témoigner notre intérêt à participer à la consultation de la Régie de l'énergie portant sur les modalités réglementaires visant à réduire les impacts tarifaires tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR au Québec.

Sollio Groupe Coopératif agit fièrement comme moteur de développement économique et social enraciné en région qui génère un chiffre d'affaires de 8,4 milliards de dollars. Ses activités se séparent en trois divisions : Olymel, Sollio Agriculture et BMR. De même, notre fédération est constituée d'un ensemble d'entreprises coopératives qui appartient et qui est administré par des producteurs agricoles.

Nous nous assurons de l'approvisionnement en gaz naturel dans le cadre des activités de certains membres de notre réseau et principalement notre division Olymel. C'est pourquoi nous nous intéressons à la consultation en objet.

Toujours dans le cadre de cette consultation, nous souhaitons apporter un éclairage sur les points suivants :

- La progression optimale et prévisible des exigences de distribution de GSR minimalement d'ici 2035, selon différents scénarios et leurs impacts estimés sur les tarifs, les différentes catégories de consommateurs ainsi que sur le développement de la filière québécoise de production de GSR;
- Les mécanismes à mettre en place afin de réduire au maximum, voire éliminer, les frais de socialisation et les chocs tarifaires et répartir équitablement leur impact entre les consommateurs et les différentes catégories de consommateurs;
- La réduction de la dépendance aux importations de GSR en examinant les options possibles liées aux volumes déjà contractés;

- La recherche d'incitatifs pour favoriser un approvisionnement compétitif et à moindre coût qui s'arrime avec les besoins des consommateurs;
- Les mécanismes de valorisation optimale des attributs GSR, notamment les unités de conformité au Règlement sur les combustibles propres (DORS/2022-140), et pour réduire les obligations prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 46.1), aux bénéfices des consommateurs et des distributeurs.

Nos commentaires vous seront transmis au nom de Sollio Groupe Coopératif par l'équipe de Stéphane Forget, Vice-président principal, Affaires publiques, coopération et responsabilité d'entreprise.

Meilleures salutations,